

**DELIBERATION N° 18/215 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-CORSE (CD 2B)**

SEANCE DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt neuf juin, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juin 2018, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à Mme Vannina ANGELINI-BURESI
M. Jean-François CASALTA à M. Joseph PUCCI
M. Marcel CESARI à M. Paulu Santu PARIGI
Mme Isabelle FELICCIAGGI à Mme Valérie BOZZI
Mme Julie GUISEPPI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Xavier LACOMBE
Mme Laura Maria POLI à Mme Rosa PROSPERI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Jeanne STROMBONI à Mme Mattea CASALTA

ETAIT ABSENT : M.

François ORLANDI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** l'instruction comptable M52,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2018-22 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 26 juin 2018,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à la majorité (48 voix POUR - 5 ABSTENTIONS – 9 NON-PARTICIPATIONS),

ARTICLE PREMIER :

CONSTATE que le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Conseil Départemental de Haute-Corse présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse est en concordance avec le Compte de Gestion présenté par le Payeur départemental de Haute-Corse.

Les mouvements en dépenses et en recettes s'établissent comme suit :

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	54 260 048,41	1 986 099,08	56 246 147,49	35 805 768,05	16 737 309,54	52 543 077,59
FONCTIONNEMENT	204 766 122,06	16 737 309,54	221 503 432,23	228 083 599,53	1 986 099,08	230 049 698,61
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE(1)	259 026 171,10	18 723 408,62	277 749 579,72	263 889 367,58	18 723 408,62	282 592 776,20

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

Les résultats correspondants sont déclinés dans le tableau ci-dessous :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2017	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde
Investissement	56 246 147,49	52 543 077,59	-3 703 069,90	-7 682 159,14	-11 385 229,04
Dont 1068		14 437 709,07			
Fonctionnement	221 503 432,23	230 049 698,61	8 546 266,38	6 531 852,42	15 078 118,80
TOTAL DU BUDGET	277 749 579,72	282 592 776,20	4 843 196,48	-1 150 306,72	3 692 889,76

ARTICLE 2 :

CONSTATE qu'aucune majorité ne s'est prononcée contre le Compte Administratif de l'exercice 2017.

ARTICLE 3 :

APPROUVE en conséquence le Compte Administratif de l'exercice 2017 tel qu'il est présenté par le Président du Conseil Exécutif de Corse.

ACTE que le résultat de la section de fonctionnement est de **15 078 118,80 €** et le solde d'exécution de la section d'investissement de **- 11 385 229,04 €**.

ACTE que le résultat des comptes du Conseil Départemental de Haute-Corse est un excédent de **3 692 889,76 €**.

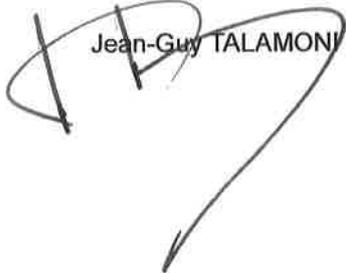
ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le 29 juin 2018

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Contu amministrativu 2017
Dipartimentu di u Cismonte (CD2B)

Compte administratif 2017
Département de la Haute-Corse (CD2B)

Table des matières

I.	LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 :	3
1.	Résultats de l'exercice et évolution 2015/2017	3
a)	Evolution des résultats de la section de fonctionnement :	5
b)	Evolution du résultat global.....	5
2.	Evolution des soldes intermédiaires de gestion :	6
II.	LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1.	Les produits de fonctionnement :	7
a)	Les dotations versées par l'Etat : (Chapitres 74 et 016)	8
b)	La fiscalité directe (Chapitre 731)	10
c)	La fiscalité indirecte, locale ou redistribuée par l'Etat (73)	11
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement (hors dette) :	13
a)	Les charges à caractère générale (011) :	15
b)	Les charges de personnel (y compris le personnel social) :	15
c)	Les dépenses d'intervention (65, 016 et 017)	15
III.	LA SECTION D'INVESTISSEMENT	18
1.	Les recettes réelles d'investissement :	18
2.	Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) :	19
IV.	L'EMPRUNT	21
V.	BUDGET DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA HAUTE-CORSE	23
1.	Dépenses :	29
2.	Recettes :	29
3.	Exécution du budget :	30
4.	Balance de la section de fonctionnement :	31
5.	Balance de la section d'investissement :	32
6.	Résultat :	33
VI.	BUDGET DES BAINS DE PIETRAPOLA	33
1.	Balance de fonctionnement :	34
2.	Exécution du budget :	36
3.	Résultat :	36

I. LE BUDGET PRINCIPAL : LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 :

1. Résultats de l'exercice et évolution 2015/2017

Le document qui retrace la totalité des opérations effectuées au cours de l'exercice budgétaire 2017 fait apparaître des dépenses pour un montant global de 277.749.579,72 € et des recettes hauteur de 282.592.776,20 € déclinées comme suit :

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	54 260 048,41	1 988 099,08	56 248 147,49	35 805 708,05	16 737 309,54	52 543 077,59
FONCTIONNEMENT	204 766 122,89	16 737 309,54	221 503 432,23	228 063 599,53	1 988 099,08	230 049 698,61
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE(1)	259 026 171,10	18 723 408,62	277 749 579,72	263 869 367,58	18 723 408,62	282 592 776,20

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

La section d'investissement :

Réalisé		Reprise résultat exercice antérieur	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
56.246.147,49	52.543.077,59	7.682.159,14	0,00
DEFICIT	3.703.069,90	DEFICIT	7.682.159,14

Il en ressort un besoin de financement de ladite section de **11.385.229,04 €** (3.703.069,90 + 7.682.159,14)

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'établit ainsi :

Réalisé		Reprise résultat exercice antérieur	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
221.503.432,23	230.049.698,61		6.531.852,42
EXCEDENT	8.546.266,38	EXCEDENT	6.531.852,42

Le résultat global de fonctionnement s'élève à **15.078.118,80 €** (8.546.266,38 + 6.531.852,42)

Le résultat excédentaire de fonctionnement sera pour partie, affecté à la couverture du besoin de financement constaté à la section d'investissement, soit 11.385.229,04 €. Le solde 15.078.118,80 € - 11.385.229,04 € = **3.692.889,76 €**, nouveau résultat de fonctionnement reporté, en l'absence de restes à réaliser de fonctionnement, est libre d'emploi.

La structure du compte administratif est détaillée dans le schéma ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser 2016)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	2 250,00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		15 952 150,75
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 251 621,96	
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSES	11 053 956,39	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 185 139,65	2 199,86
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	29 819 532,20	8 334,27
Total des réalisations d'équipement		47 312 500,20	15 962 684,88
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		5 116 224,10
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	204 724,68	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 453 673,53	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)	289 150,00	289 150,00
Total des réalisations financières		6 947 548,21	5 405 374,10
Total des réalisations réelles en investissement		54 260 048,41	21 368 058,98
040	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 986 099,08	16 737 309,54
Total des réalisations d'ordre en investissement		1 986 099,08	16 737 309,54
TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			
TOTAL		56 246 147,49	38 105 368,52
RESULTATS ANTERIEURS			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 reporté		7 682 159,14	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			14 437 709,07
TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DE LA SECTION		63 928 306,63	52 543 077,59
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses)			-11 385 229,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements 2016)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 124 570,24	70 PRODUITS, SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV.	707 023,95
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	51 848 602,78	73 IMPOTS ET TAXES	93 169 741,30
		731 IMPOSITIONS DIRECTES	46 355 145,00
		74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	71 043 471,18
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	66 736 875,34	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 197 458,86
6586 FRAIS FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	53 675,26		
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 923 214,46	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	112 561,33
015 REVENU MINIMUM D'INSERTION		015 REVENU MINIMUM D'INSERTION	
016 ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	26 524 997,51	016 ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	9 121 280,69
017 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	26 628 699,22	017 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	257 788,72
Total dépenses de gestion de services	196 840 634,81	Total recettes de gestion des services	226 964 471,03
66 CHARGES FINANCIERES	7 787 616,92	76 PRODUITS FINANCIERS	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	137 870,96	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	923 606,66
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS		78 REPRISE SUR PROVISIONS	175 521,84
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	204 766 122,69	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	228 063 599,53
OPERATIONS D'ORDRE			
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	16 737 309,54	042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 986 099,08
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	16 737 309,54	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 986 099,08
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	221 503 432,23	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	230 049 698,61
RESULTAT REPORTE DE 2016			
002 Résultat de fonctionnement reporté		002 Résultat de fonctionnement reporté	6 531 852,42
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	221 503 432,23	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	236 581 551,03
SOLDE D'EXECUTION (recettes-dépenses) (1)		+15 078 118,80	

Evolution des résultats de la section d'investissement :

Ordre et réelles	2015	2016	Evol 2016/2015	2017	Evol 2017/2016
Dépenses d'investissement	38 616 068,06	52 048 905,04	34,79%	56 246 147,49	8,06%
Recettes d'investissement	44 709 308,07	36 751 530,42	-17,80%	52 543 077,59	42,97%
Solde d'investissement	6 093 240,01	-15 297 374,62	-351,05%	-3 703 069,90	75,79%

En 2017, les dépenses et les recettes d'investissement augmentent et le solde négatif d'investissement en réalisé (dépenses – recettes) augmente de 75.79 %.

a) Evolution des résultats de la section de fonctionnement :

Ordre et réelles	2015	2016	Evol 2016/2015	2017	Evol 2017/2016
Dépenses de fonctionnement	217 174 692,08	218 804 538,72	0,75%	221 503 432,23	1,23%
Recettes de fonctionnement	226 556 385,79	234 843 801,70	3,66%	230 049 698,61	-2,04%
Résultat net de fonctionnement	9 381 693,71	16 039 262,98	70,96%	8 546 266,38	-46,72%

Alors que le résultat net de fonctionnement augmente de 70.96 % entre 2015 et 2016, il se réduit de 46.72 % entre 2016 et 2017 conséquence de hausse des dépenses et de la baisse des recettes.

b) Evolution du résultat global

Ordre et réelles	2015	2016	Evol 2016/2015	2017	Evol 2017/2016
Dépenses de fonctionnement	217 174 692,08	218 804 538,72	0,75%	221 503 432,23	1,23%
Recettes de fonctionnement	226 556 385,79	234 843 801,70	3,66%	230 049 698,61	-2,04%
Dépenses d'investissement	38 616 068,06	52 048 905,04	34,79%	56 246 147,49	8,06%
Recettes d'investissement	44 709 308,07	36 751 530,42	-17,80%	52 543 077,59	42,97%
Résultat exercice antérieur fonct.	5 198 450,53	5 286 748,51	1,70%	6 531 852,42	23,55%
Résultat exercice antérieur invest.	1 509 358,17	7 602 598,18	403,70%	-7 682 159,14	-201,05%
Total exercice	22 182 742,42	13 631 235,05	-38,55%	3 692 889,76	-72,91%
Restes à réaliser exercice antérieur	-16 895 993,91	-6 742 932,63	-60,09%		-100,00%
Résultat cumulé	5 286 748,51	6 888 302,42	30,29%	3 692 889,76	-46,39%

Le résultat cumulé est en repli de 46,39 % entre 2016 et 2017, alors qu'il avait progressé de 30,29 % entre 2015 et 2016.

2. Evolution des soldes intermédiaires de gestion :

	2015	2016	Evol 2016/2015	2017	Evol 2017/2015	Moy 2015 / 2017
Produits des services et du domaine	741 583	603 562	-18,61%	707 034	17,14%	684 060
Impôts et taxes	132 163 340	141 563 897	7,11%	139 524 886	-1,44%	137 750 708
Dotations et participations	77 515 140	74 153 943	-4,34%	71 043 471	-4,19%	74 237 518
Autres produits de gestion courante	6 741 519	6 271 271	-6,98%	6 215 792	-0,88%	6 409 528
Recettes sociales	6 783 118	8 697 771	28,23%	9 379 069	7,83%	8 286 653
Atténuation de charges	452 869	198 745	-56,11%	112 561	-43,36%	254 725
Total recettes de gestion courante	224 397 570	231 489 191	3,16%	226 982 814	-1,95%	227 623 192
Charges à caractère général	25 827 232	26 270 499	1,72%	23 124 570	-11,98%	25 074 100
Charges de personnel	50 289 141	50 158 591	-0,26%	51 848 603	3,37%	50 765 445
Autres charges de gestion courante	63 402 182	64 219 137	1,29%	68 103 268	6,05%	65 241 529
Social	50 687 023	51 381 849	1,37%	53 153 697	3,45%	51 740 856
Atténuation de produits	1 518 467	1 579 227	4,00%	1 923 214	21,78%	1 673 636
Total dépenses de gestion courante	191 724 044	193 609 302	0,98%	198 153 353	2,35%	194 495 566
Excédent brut de fonctionnement	32 673 526	37 879 889	15,93%	28 829 462	-23,89%	33 127 625
Produits financiers	11 003		-100,00%			3 668
Charges financières	9 754 098	9 121 916	-6,48%	7 787 617	-14,63%	8 887 877
Produits exceptionnels	354 926	1 127 914	217,79%	923 607	-18,11%	802 149
Charges exceptionnelles	176 588	325 388	84,26%	137 871	-57,63%	213 282
Resultat de fonctionnement	23 108 768	29 560 498	27,92%	21 827 580	-26,16%	24 832 282
CAF BRUTE	23 108 768	29 560 498	27,92%	21 827 580	-26,16%	24 832 282
Taux d'épargne brute	10,30%	12,77%	24,00%	9,62%	-24,69%	10,89%
Amortissement du capital de la dette	6 514 484	6 481 336	-0,51%	6 453 674	-0,43%	6 483 164
CAF NETTE	16 594 285	23 079 163	39,08%	15 373 907	-33,39%	18 349 118

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) est en repli de 23,89% entre 2016 et 2017 pour atteindre 28,8 M€. L'EBF moyen entre 2015 et 2017 s'élève à 33,1 M€

La capacité d'autofinancement brute (CAF) ou épargne brute permet à la collectivité de financer ses opérations d'investissement par son fonctionnement.

En 2016, la maîtrise des dépenses accompagnée d'une très forte hausse des DMTO a contribué à l'augmentation de l'épargne. En 2017, on constate un repli 26,16% pour s'établir à 21,8 M€. La CAF moyenne entre 2015 et 2017 s'élève à 24,8 M€. Cette chute est due à l'effet conjugué d'une hausse des dépenses de fonctionnement et d'une baisse des recettes de cette même section.

Le taux d'épargne brute rapporte la CAF aux recettes réelles de fonctionnement. Il permet de comparer les collectivités entre elles. Il s'établit à 9,62% en 2017 alors qu'il était proche de 13% en 2016. La moyenne des Départements se situe à 14%.

La capacité d'autofinancement nette (CAF brute – remboursement en capital de la dette) recule de 33,39% pour s'établir à 15,4 M€ comparée à 23 M€ en 2016.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les produits de fonctionnement :

Les recettes réelles et mixtes de fonctionnement s'établissent à 234 595 451,19 €. Ces recettes intègrent à hauteur de 6 531 852,42 € le résultat de fonctionnement reporté.

Hors résultat, elles s'élèvent à 228.064 M€ et accusent une baisse de près de 2% par rapport à 2016.

Elles se déclinent ainsi :

	2015	2016	evol	2017	evol
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	230 007 484	237 905 555	3,43%	234 595 452	-1,39%
DONT REPORT EXCEDENT FONCTIONNEMENT	5 198 451	5 286 749	1,70%	6 531 852	23,55%
Recettes réelles de fonctionnement hors report excédent	224 809 034	232 618 806	3,47%	228 063 600	-1,96%
Impôts directs et indirects	132 163 340	141 563 897	7,11%	139 524 886	-1,44%
Produit des contributions directes avec pouvoir de taux	24 152 260	25 259 745	4,59%	26 251 500	3,93%
Produit des contributions directes sans pouvoir de taux	17 022 153	18 267 811	7,32%	13 880 705	-24,02%
Autres impôts et taxes sans pouvoir de taux	90 988 927	98 036 341	7,75%	99 392 681	1,38%
Impôts, taxes et contributions directes sans pouvoir de taux	108 011 080	116 304 152	7,68%	113 273 386	-2,61%
Impôts directs	47 487 194	49 799 586	4,87%	46 355 145	-6,92%
Taxe Foncière	24 152 260	25 259 745	4,59%	26 251 500	3,93%
Compensation transitoire 2010 pour la suppression de la Taxe Professionnelle				0,10031	
CVAE - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	11 433 041	12 666 869	10,79%	7 918 071	-37,49%
IFER - Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	669 892	681 722	1,77%	1 043 414	53,06%
FNGIR - Fond National de Garantie des Ressources Individuelles	4 919 220	4 919 220	0,00%	4 919 220	0,00%
Impôts indirects (dont TIPP)	84 676 146	91 764 311	8,37%	93 169 741	1,53%
Produits des droits de mutation	17 240 072	21 617 724	25,39%	23 646 417	9,38%
Fonds de péréquation des Droits de Mutation	2 726 889	4 370 623	60,28%	3 596 452	-17,71%
TIPP mli/rsa	20 984 144	20 921 637	-0,30%	20 855 065	-0,32%
TDENS	264 872	283 909	7,19%	101 912	-64,10%
TDCAUE	18 835	31 079	65,01%	11 698	-62,36%
TSCA	8 395 339	8 772 574	4,49%	8 658 572	-1,30%
Taxe sur les Conventions d'Assurance part maladie (art 77 suppression TP)	14 605 249	14 161 347	-3,04%	13 959 318	-1,43%
T Electricité	2 353 711	2 490 422	5,81%	2 444 785	-1,83%
TIPP transfert comp	1 880 218	2 292 792	21,94%	2 440 204	6,43%
T Séjour	214 031	221 634	3,55%	226 904	2,38%
Tabacs	13 190 819	13 310 359	0,91%	12 930 195	-2,86%
Autres Taxes	2 801 967	3 290 211	17,43%	4 298 219	30,64%
Dotations Etat (DGF + DGD)	64 179 585	60 857 975	-5,18%	57 392 947	-5,69%
DGF	60 988 595	57 666 985	-5,45%	54 201 957	-6,01%
DGD	3 190 990	3 190 990	0,00%	3 190 990	0,00%
Compensations mesures d'exonération de Fiscalité Directe	2 598 599	2 578 996	-0,75%	2 260 262	-12,36%
DCRTP - Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	6 343 068	6 343 068	0,00%	5 747 826	-9,38%
Dotation de soutien aux départements en difficulté		0		0	
Fiscalité Locale + compensations exonérations	50 085 793	52 378 582	4,58%	48 615 407	-7,18%
produits financiers issus de SWAP	11 003		-100,00%	0	
Participations au titre de l'APA	6 615 921	8 507 605	28,59%	9 033 853	6,19%
Participations au titre du Handicap	1 587 441	1 685 565	6,18%	1 675 696	-0,59%
Recouvrements divers au titre des aides sociales	5 683 894	5 491 664	-3,38%	5 413 015	-1,43%
Produits de compensation au titre de l'APA et du Handicap	8 203 361	10 193 170	24,26%	10 709 549	5,07%
Produits des compensations APA + Handicap + RMI/RSA	29 187 505	31 114 807	6,60%	31 564 614	1,45%
Dépenses réalisées au titre de l'APA et du Handicap	39 629 925	39 764 780	0,34%	42 393 927	6,61%
Dépenses APA + Handicap + RMI/RSA	63 255 798	64 264 878	1,60%	67 417 585	4,91%
Effet de ciseau APA + Handicap	31 426 564	29 571 611	-5,90%	31 684 378	7,14%
Différentiel entre dépenses et compensations APA + Handicap + RMI/RSA	34 068 293	33 150 072	-2,70%	35 852 971	8,15%

Globalement, le chapitre 74 perd 4% en moyenne sur les 3 dernières années. Cette baisse est principalement due à la ponction effectuée par l'Etat sur la DGF, dans le cadre de la participation des collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Cette ponction s'étend depuis 2017 à la DCRTP et aux compensations fiscales.

La DGF :

La DGF est impactée depuis 2014 par la contribution des Départements au plan de redressement des finances publiques. Entre 2016 et 2017, la DGF perd 3,5M€ pour s'établir à **54,2M€**.

La DGD :

L'enveloppe de DGD est gelée en valeur 2012, elle représente **3,190 M€**.

La DCRTP et les compensations fiscales :

La loi du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour 2012-2017 définissait une enveloppe normée comprenant notamment l'ensemble des prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités.

Jusqu'à 2016, les variables d'ajustement de cette enveloppe normée sont constituées d'une partie des compensations d'exonérations de fiscalité locale, de la part de la dotation pour transferts de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale qui correspondait à d'anciennes compensations d'exonérations antérieures à la réforme de la taxe professionnelle déjà ajustables, et de la totalité de la dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP).

À compter de 2017, le périmètre des variables d'ajustement des concours financiers de l'État aux collectivités est élargi à la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des régions et des départements, aux fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) et à la totalité de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale.

Ces dotations, mises en œuvre depuis 2011, étaient figées depuis plusieurs années dans le cadre de la réforme de la fiscalité économique des régions et départements. La DCRTP, qui constitue le solde du manque à gagner de la collectivité du fait de la réforme de la taxe professionnelle, s'élevait à 6.343 M€ jusqu'en 2016.

Entre 2016 et 2017, l'ex département de la Haute-Corse perd 0.595 M€ dans le cadre de ce dispositif.

Le concours PCH (Prestation de Compensation du Handicap) :

Le principe du concours PCH versé par la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) aux départements a été posé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, qui est fondée sur une logique d'égalité territoriale de traitement des personnes. Le décret n° 2005-1590 du 19 décembre 2005 et le décret n° 2016-212 du 26 février 2016 précisent les mécanismes de répartition du concours entre les départements.

Le concours 2017 s'élève à **1,675 M€**, globalement stable par rapport à 2016.

Le concours APA (Allocation personnes âgées) (016) :

Le concours APA versé par la CNSA aux départements est comptabilisé au chapitre 016 et se scinde en deux parts :

- le concours APA originel, issu de la loi du 20 juillet 2001 (dont les évolutions pour la Haute-Corse sont décrites dans la première partie de ce document)
- le concours APA II, issu de la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015.

Concernant la première part, le mécanisme de répartition du concours APA entre les départements repose sur la prise en compte de quatre critères :

- le nombre de personnes âgées de plus de soixante-quinze ans (variable entrant pour 50 % dans le calcul de la dotation du département),
- la dépense d'APA (20 %),
- le potentiel fiscal (25 %)
- le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (5 %).

La seconde part du concours APA, créée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, versée par la CNSA aux départements contribue au financement :

- de la revalorisation des plafonds de l'APA à domicile pour les personnes les moins autonomes,
- de la diminution de la participation financière des bénéficiaires de l'APA à domicile dont le plan d'aides est important,
- du droit au répit des aidants
- à la revalorisation des salaires des professionnels de la branche « aide à domicile ».

La répartition entre les départements est calculée en appliquant la part de chaque département dans la charge nouvelle, estimée ex-ante par le ministre chargé des personnes âgées (décret n°2016-212 du 26 février 2016).

Le concours 2017 s'élève à **9,033 M€**, en progression de 526.000 € par rapport à 2016.

b) La fiscalité directe (Chapitre 731)

Le chapitre 731, après une hausse de 4,87% entre 2015 et 2016 est en recul de 6,92 % en 2017. Sur la période, son montant est passé de 47,5 m€ à 46,4 m€. La baisse a été observée uniquement sur l'exercice 2017. Elle est due à une baisse conséquente de la CVAE (-37,49%, soit près de 4,7 m€) sur l'exercice 2017.

La Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFPB).

La taxe sur le foncier bâti reste le seul levier permettant, à la marge, d'avoir un moyen d'agir sur les recettes.

A taux constant, le dynamisme de cette taxe provient uniquement de l'évolution des bases. (Évolution de la valeur locative + accroissement du nombre de propriétés bâties)

La TFPB s'élève donc à **26,251 M€** en 2017 (+3,93%).

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises(CVAE)

La CVAE locale est assise sur la valeur ajoutée des entreprises non agricoles réalisant plus de 152 K€ de chiffre d'affaires est en lien direct avec la croissance économique en valeur (PIB = l'agrégation des valeurs ajoutées).

Cette évolution est liée au PIB Corse qui progresse régulièrement 1,5 à 2 points, plus vite que le PIB national. Cette tendance s'est d'ailleurs retrouvée dans les bases de taxe professionnelle à législation constante.

Afin d'accompagner les transferts de compétence entre les départements et les régions (transports) résultant de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, l'article 89 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 porte la part de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) revenant aux régions en application de l'article 1599 bis du code général des impôts (CGI) de 25 % à 50 %.

Corrélativement, la part revenant aux départements en application de l'article 1586 du CGI est ramenée de 48,5 % à 23,5 %.

En 2017, la CVAE perçue par le Département de la Haute-Corse s'élève à **7,918 M€** contre 12,666 M€ en 2016. Cela est dû à un transfert conséquent de CVAE au profit de l'ex CTC à titre de financement du transfert de la compétence dans le domaine des transports scolaires.

c) La fiscalité indirecte, locale ou redistribuée par l'Etat (73)

Ces recettes sont dynamiques, puisqu'elles évoluent de 10% en moyenne sur les 3 dernières années. Cette évolution est essentiellement à impacter aux DMTO entre 2015 et 2016.

Impact de l'absence de journée complémentaire sur la comptabilisation des recettes de fonctionnement en 2017 : contexte particulier dû à la fusion des deux départements de Corse avec la Collectivité Territoriale de Corse :

Dans le cadre de la création de la Collectivité de Corse, les collectivités ont dû procéder à une clôture anticipée des comptes. Classiquement, il existe une « journée complémentaire », s'étalant sur le mois de janvier n+1, permettant entre autres opérations de comptabiliser les recettes rattachées à l'exercice N mais perçues en année N+1.

Toutes les recettes ne pouvaient donc pas techniquement être comptabilisées.

Dans ce cadre particulier, la DGFIP a prévu un dispositif dérogatoire qui a été appliqué pour l'ex CD2B. Il s'agissait en effet de rattacher les recettes à hauteur de la moyenne des 3 années antérieures. Le montant des recettes rattachées s'est élevé à 183.920 €.

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

En application de l'article 683 du CGI, sont soumises à des droits d'enregistrement ou à une taxe de publicité foncière les mutations de propriété à titre onéreux d'immeubles ou de droits immobiliers (usufruit, nue-propiété, servitudes foncières, emphytéose, etc.). Afin de financer les trois Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), et conformément aux dispositions de l'article 77 de la loi de finances pour 2014, le Département de la Haute-Corse a déplafonné le taux du régime de droit commun applicable aux ventes de 3,8 à 4,5%. 90 départements ont opté pour ce même déplafonnement.

Les DMTO constituent une recette très dynamique + 9,38% entre 2016 et 2017 après une très forte hausse de plus de 25% l'année précédente.

Le fonds de péréquation DMTO

Le fonds de péréquation des droits de mutation départementaux, mis en place en 2011 est alimenté par deux prélèvements ou critères contributifs :

- Sont contributeurs les départements dont les droits de mutation par habitant DGF excèdent 75% de la moyenne nationale. Il s'agit d'une contribution sur stock.
- Sont également contributeurs les départements dont le montant de la contribution s'élève à 50% du surplus à la moyenne des deux années antérieures (2008 et 2009) revalorisée de deux fois l'inflation (péréquation sur flux).

Le prélèvement est évidemment très sensible au rythme de croissance du produit.

Pour autant, le département est aussi bénéficiaire du fonds DMTO, une deuxième condition d'éligibilité étant venue s'ajouter en 2013 au potentiel financier, il s'agit du revenu fiscal par habitant au regard du revenu moyen national.

Le fonds de solidarité

La loi de finances pour 2014 a prévu (article 78) un prélèvement à la source des recettes des Départements, afin de constituer un fonds de solidarité avec des modalités de redistribution vers les départements ayant les charges sociales les plus lourdes. Au regard des critères de contribution et d'éligibilité à l'attribution que sont le produit des DMTO, le potentiel fiscal et le revenu/habitant, l'évolution du solde « Fonds de solidarité » est favorable pour la collectivité

Le financement du rSa et d'autres charges transférées :

Le Département perçoit de la TIPP et de la TSCA à plusieurs titres :

- La compensation de l'allocation de RMI et du RMA (depuis 2004),
- Le surcoût du RSA par rapport au RMI (depuis mi-2009),
- Le transfert d'une partie de DGF contre de la TSCA supposée affectée aux SDIS en 2005.
- La compensation des charges transférées de 2005 à 2009 à l'occasion de l'acte II de la décentralisation : fonds sociaux, voirie nationale, agents et moyens DDE, ...

Les deux premiers volets (RMI-RSA) sont financés par de la TIPP nationale et, le quatrième (acte II) par de la TSCA est un complément de TIPP. Toutefois, aucune circulaire ne précise, collectivité par collectivité, la répartition entre TIPP et TSCA dans la compensation des transferts de compétences. Les premières tranches de l'acte II étaient financées par la TSCA.

Mais en 2008, l'intégralité de cette taxe n'a plus suffi à couvrir les transferts. Le complément a été trouvé sur la TIPP (appelée aujourd'hui : Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE).

La TIPP ou TICPE est de l'ordre de 20,9 M€. Cette recette est figée. Cette recette est comptabilisée au chapitre 017. Les évolutions du chapitre 017 sont dues à l'éligibilité ou non du département au fonds de mobilisation pour l'insertion et au fonds d'appui aux politiques d'insertion.

Elle inclut également la TIPP complémentaire à la TSCA, transferts de compétences de l'acte II de la décentralisation (art 52 de la loi de finances pour 2005). Il existe également une TSCA versée en substitution d'un prélèvement de DGF, qui correspond à la participation plancher de la collectivité départementale au service d'incendie et de secours (art.53 de la Loi de finances pour 2005).

S'agissant de la TSCA supplémentaire (article 77) à la fiscalité réformée, elle apparaît relativement stable depuis 2015 pour s'élever à 8,7 M€ en 2017.

Les autres impôts indirects :

Sont visés ici la taxe sur l'électricité (2,44 M€ en 2017), la TIPP Corse (2,44 M€ en 2017), la Taxe d'Aménagement (2,9 M€ en 2017) et les taxes sur le tabac (12,9M€ en 2017). L'évolution de ces produits reste conjoncturelle.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement :

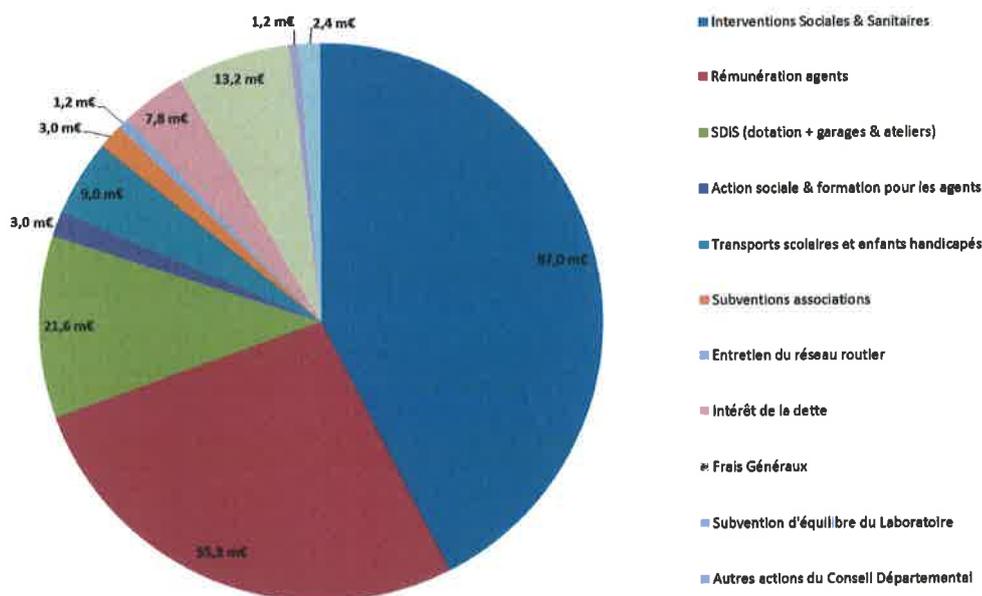
Globalement, les dépenses de fonctionnement du département sont supérieures aux moyennes nationales retraitées de la compétence collèges.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2017 s'établissent à 204.766.123 € et se déclinent ainsi :

	2015	2016		2017	
Dépenses réelles de fonctionnement	201 719 728	203 457 472	0,86%	204 766 123	0,64%
Dépenses de gestion	192 798 234	194 335 556	0,80%	196 978 506	1,36%
Intérêts de la dette	8 921 494	9 121 916	2,25%	7 787 617	-14,63%
Charges à caractère général	25 827 232	26 270 499	1,72%	23 124 570	-11,98%
Dépenses de personnel	53 100 500	53 235 228	0,25%	55 339 448	3,95%
Dépenses interventions sanitaires et Sociales (hors paye)	83 475 171	84 517 877	1,25%	86 957 941	2,89%
Prévention Médico sociale	308 934	349 626	13,17%	378 235	8,18%
Enfance et famille	7 881 417	8 409 365	6,70%	7 667 556	-8,82%
Personnes handicapées	16 167 741	16 714 083	3,38%	18 405 868	10,12%
Personnes âgées	11 201 310	10 688 087	-4,58%	10 608 622	-0,74%
Lutte contre les exclusions (RMI/RMA/PDI/RSA)	23 625 873	24 500 098	3,70%	25 023 658	2,14%
dont Allocations RMI/RSA	21 615 326	22 382 327	3,55%	22 799 536	1,86%
APA	23 462 185	23 050 697	-1,75%	23 988 059	4,07%
dont APA domicile	19 699 034	19 507 900	-0,97%	18 936 941	-2,93%
subventions de fonctionnement versées	4 883 787	4 595 800	-5,90%	6 291 156	36,89%
dont Subventions fonctionnement versées au titre du social	2 396 517	2 028 902	-15,34%	3 320 997	63,68%
Subventions fonctionnement versées autres que social	2 487 270	2 566 897	3,20%	2 970 158	15,71%
subvention et contingent	88 358 958	89 113 677	0,85%	93 249 097	4,64%
entretien Voirie départementale	862 317	1 199 193	39,07%	1 163 460	-2,98%
participation au SDIS + garages SDIS	20 256 000	21 033 569	3,84%	21 600 812	2,70%
Transports scolaires	13 583 836	13 152 933	-3,17%	9 012 265	-31,48%

Les dépenses de fonctionnement sont relativement stables entre 2016 et 2017.

Les principales dépenses de fonctionnement sont les suivantes :



Le premier poste de dépenses de fonctionnement est sans surprise les dépenses directes relatives à l'exercice de la compétence sociale et sanitaire des départements. Ces dernières s'élèvent à 87 M€ en 2017 contre 84,5 M€ l'année précédente. Elles représentent 43 % des dépenses de fonctionnement.

Avec un montant de 55,3 M€, la rémunération des agents représente 27% des dépenses de fonctionnement.

Entre la dotation de fonctionnement et le coût dû à la mutualisation des garages et ateliers pour l'entretien général des véhicules (560.000 €), la charge de fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours s'élève à 21,6 M€. Ce coût est stable par rapport à l'exercice antérieur.

Les charges à caractère général se placent en quatrième position des dépenses de fonctionnement avec 13,2 M€ et présentent une baisse de près de 12%.

Elles sont suivies par le coût des transports scolaires et des enfants handicapés (9 M€). Le département a exercé la compétence des transports scolaires sur la période de janvier à juin. La compétence ayant été transférée à la Collectivité Territoriale de Corse à compter du 1^{er} septembre. Par contre la compétence du transport des enfants handicapés a été exercée sur la totalité de l'exercice.

a) Les charges à caractère général (011) :

Ces charges correspondent à des achats et des charges extérieures constitués,

- d'une part, de l'ensemble des moyens consacrés au fonctionnement des services de la collectivité (Moyens Généraux, Bâtiments, Informatique,...)
- d'autre part, de dépenses spécifiques de politiques publiques comme l'entretien des routes, le fonctionnement des forestiers sapeurs et des agents de prévention de l'environnement, la lutte anti vectorielle, les achats et fournitures spécifiques aux politiques de santé relevant de la protection maternelle et infantile, de la lutte contre certains fléaux sociaux (cancer, VIH,...) et enfin jusqu'en 2016, la charge de fonctionnement des transports scolaires organisés par la collectivité départementale.

Ces charges sont en baisse entre 2015 et 2017 à périmètre constant. Un effort d'économie a été réalisé par les services.

b) Les charges de personnel (y compris le personnel social) :

Ces charges sont constituées d'une part des dépenses de personnel et charges annexes (rémunération et dépenses liées aux accidents du travail) et d'autre part, des rémunérations des assistants familiaux qui accueillent des enfants placés, constituant un des volets de la politique publique de l'enfance, auxquelles on ajoute les charges de personnel social comptabilisées dans les chapitres spécialisés 016 et 017.

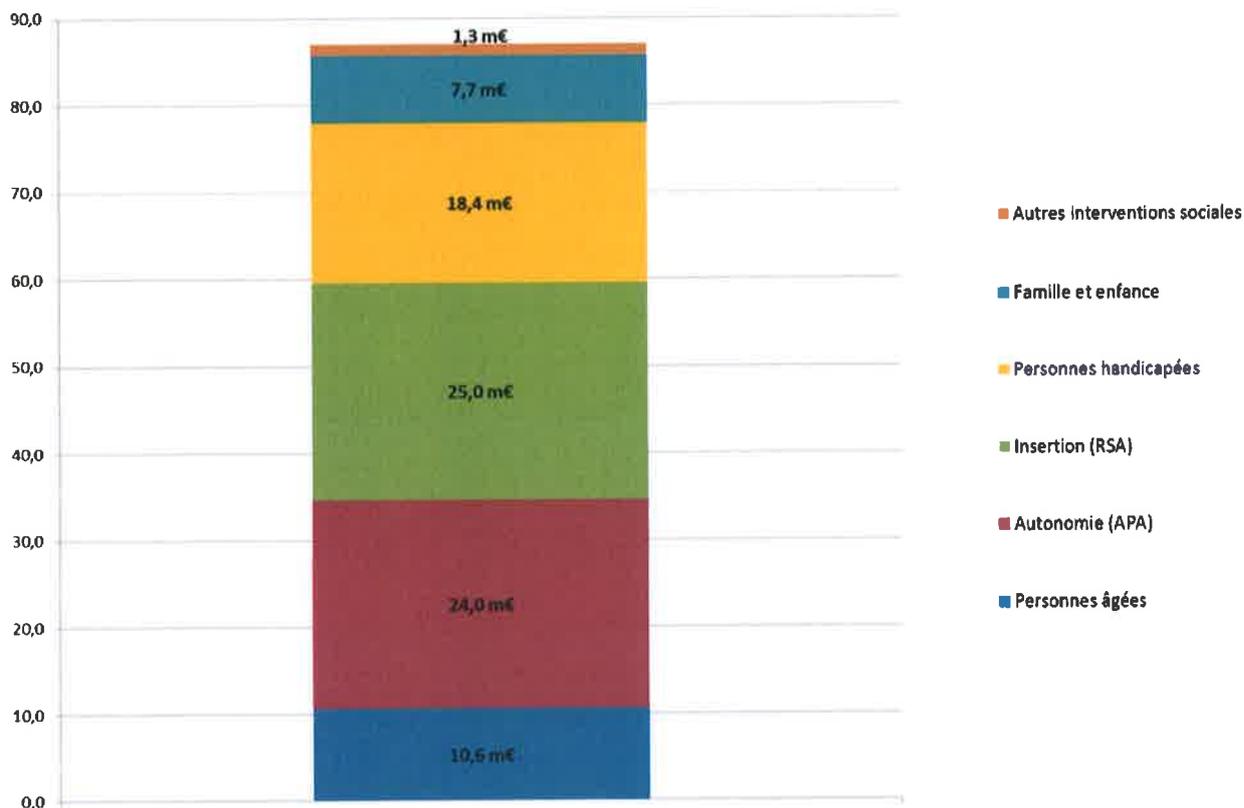
En 2017, ces dépenses ont progressé de 3.95 % pour s'établir à 55,3 M€.

c) Les dépenses d'intervention (65, 016 et 017)

Les dépenses d'intervention ou de transferts versés, sont composées pour l'essentiel, de participations et prestations sociales (chapitre 016,017 et 65) mais comprennent également le financement du SDIS et d'autres subventions ou contingents.

Les dépenses sociales ou de santé (016, 017 et une partie du 65)

Il s'agit des dépenses de RMI et RSA, chapitres 015, 017, ainsi que des dépenses d'APA, chapitre 016, et du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) où sont comptabilisées les dépenses de la prestation handicap, et de l'hébergement.



L'exercice des compétences liées aux 3 aides individuelles de solidarité (RSA ; APA et Personnes Handicapées) représentent plus de $\frac{3}{4}$ des interventions sociales et sanitaires (77,5%).

Elles subissent une augmentation de 2% en moyenne annuelle des dépenses sociales entre 2015 et 2017. Cette augmentation s'explique ainsi :

- **L'APA** : après une baisse de 1,75 % en 2016, les dépenses relatives à l'APA reprennent 4% en 2017 (24 m€). L'APA à domicile représente 18,9 M€.
- **Les personnes handicapées** : La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 est une allocation versée par le département dont le champ est plus large que celui de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP) qu'elle remplace sans la supprimer. Il est constaté une évolution des dépenses relatives au handicap de près de 13% entre 2015 et 2017. Il est à noter que l'instruction des dossiers de PCH est réalisée dans les MDPH.
- **L'aide sociale à l'enfance** : les charges liées à ce secteur sont stables également et se situent à 7,7 M€,

Les dépenses liées au **RSA**, à l'**insertion** et aux **missions sociales** continuent une progression lente (+3,70 % en 2016 puis + 2,14 % en 2017). Elles atteignent 25 M€.

L'**hébergement des personnes âgées** fluctue entre 10,6 et 11 M€ par an sur la période.

Les autres dépenses d'interventions :

Ces dépenses sont en augmentation dans les secteurs suivants :

- La subvention au service d'incendies et de secours (SDIS) : elle passe de 20,256 M€ en 2015 à 21.6 M€ en 2017 en incluant le coût de la mutualisation des garages et ateliers.
- Les subventions versées en fonctionnement sont en forte progression en 2017 (+1,7M€ entre 2016 et 2017 pour se fixer à 6,291 M€). La moitié des subventions concerne un dispositif d'accompagnement social (3,320 M€)
- La subvention d'équilibre au budget annexe du Laboratoire représente 1,2 M€.
- D'autres dépenses sont nouvellement comptabilisées au chapitre 65.

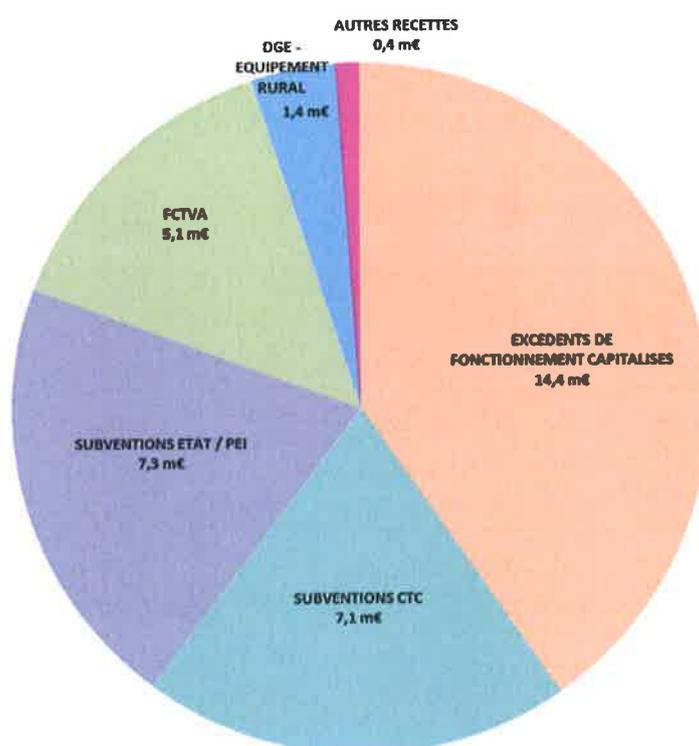
III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles d'investissement :

Elles s'établissent à 35.806 M€. L'évolution des recettes d'investissement entre 2015 et 2017 se présente ainsi :

Recettes réelles d'investissement	29 254 344	21 404 463	-26,83%	35 805 768	67,28%
Excédent fonctionnement capitalisé	16 417 379	9 293 396	-43,39%	14 437 709	55,35%
FCTVA	3 820 996	2 685 012	-29,73%	5 116 224	90,55%
DGE	1 166 407	1 241 610	6,45%	1 420 629	14,42%
Subventions	7 531 747	7 906 482	4,98%	14 531 522	83,79%
Divers (recouvrements, participations...)	317 816	277 963	-12,54%	299 684	7,81%

Les principales recettes sont les suivantes :



Le premier poste de recettes d'investissement est l'excédent de fonctionnement capitalisé. Il s'établit à 14,4 M€ en 2017, contre 9,3 M€ l'année précédente.

Les subventions en provenance de la Collectivité Territoriale de Corse représentent 7,1 M€ en 2017 contre 4,8 M€ l'année précédente.

Celles en provenance de l'Etat s'élèvent à 7,3 M€ alors qu'elles plafonnaient à 2,7 M€ en 2016.

L'assiette du FCTVA de l'année N est assise sur les investissements directs de l'exercice N-1.

La loi de finances pour 2015 a relevé le taux de compensation du FCTVA à 16,404% qui est appliqué aux dépenses 2016. Le versement au titre du FCTVA s'élève à 5,1 M€ en 2017. Il était de 2,7 M€ en 2016. Cela s'explique par le fait que, suite à l'évolution de la législation relative aux mesures de sécurité à prendre pour mener des travaux en zone amiantifère, le Conseil

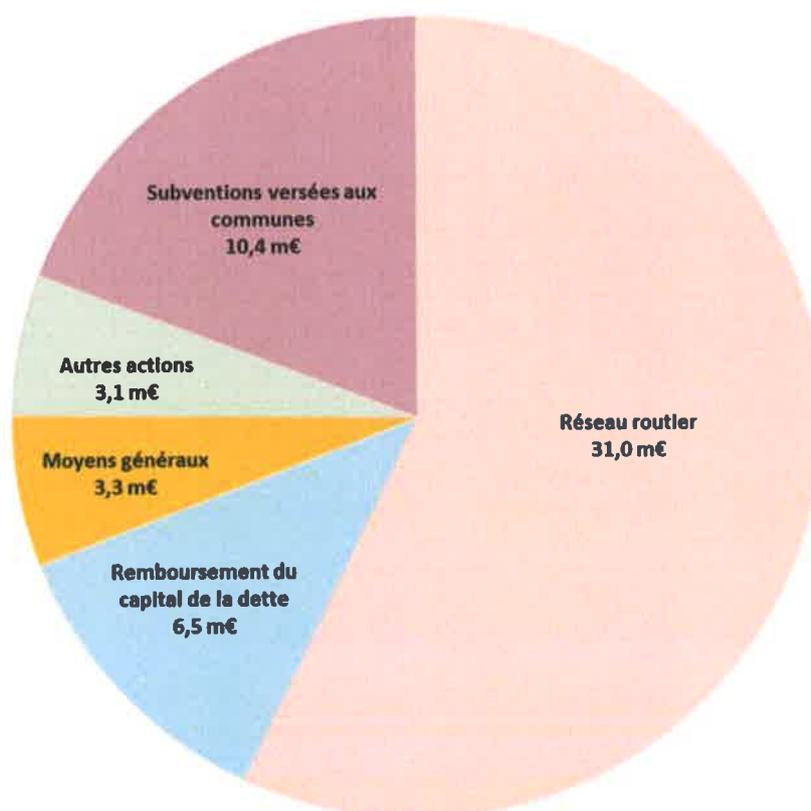
Départemental a dû relancer la quasi-totalité de ses marchés en 2015. Ainsi, les investissements routiers ont connu leur plus bas niveau en 2015 (autour de 15 M€ au lieu de 20 M€ en moyenne). Le retard d'investissement a été comblé en 2016 et 2017 avec des dépenses d'investissement routiers de l'ordre de 28 M€ en 2016 et 31 M€ en 2017.

Enfin, la Dotation Globale d'Équipement reste stable à 1,4 M€.

2. Les dépenses réelles d'investissement (hors dette) :

En 4 ans, le département a investi 159 M€, soit 40 M€ en moyenne par an, et 1/3 de plus que la moyenne des départements. Les deux dernières années ont été marquées par une nette accélération.

Ainsi, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 54.260.048 €. Elles s'établissent en 2017 comme suit :



Les dépenses d'investissement relatives au réseau routier s'élèvent à 31 M€ en 2017. Elles représentaient 28,5 M€ en 2016.

Les subventions d'équipement versées au groupe communal, en légère baisse depuis 2 ans, s'établissent à 11 M€, soit - 2.79 % par rapport à 2016 et 2015

Entre 2015 et 2017, les dépenses d'investissement évoluent comme suit :

	2015	2016	Evol 2016/2015	2017	Evol 2017/2016
Dépenses d'équipement départementales	17 221 458,00	32 116 210,00	86,49%	36 256 293,00	12,89%
<i>Dont voirie</i>	12 354 057,00	28 463 616,00	130,40%	31 018 017,00	8,97%
<i>Dont bâtiments</i>	1 883 034,00	816 610,00	-56,63%		-100,00%
Subventions d'équipement versées	12 866 997,00	11 371 352,00	-11,62%	11 053 956,00	-2,79%
Autres	265 777,00	211 462,00	-20,44%	496 125,00	134,62%
Total Dépenses hors dette	30 354 232,00	43 699 024,00	43,96%	47 806 374,00	9,40%
Capital de la dette	6 514 484,00	6 481 336,00	-0,51%	6 453 674,00	-0,43%
Total dépenses d'investissement	36 868 716,00	50 180 360,00	36,11%	54 260 048,00	8,13%

Après une année 2015 caractérisée par une très forte baisse des travaux routiers (15 M€ seulement), le département de la Haute-Corse a investi massivement plus de 28 M€ en 2016 et 31 M€ en 2017. Malgré tout, les travaux entrepris n'ont pas suffi à reconstruire les ouvrages détruits ou abimés par les 3 épisodes de fortes intempéries qu'a connus le territoire en 2015 et 2016.

IV. L'EMPRUNT

Le capital restant dû au 31 décembre 2017 s'élève à 109,5 M€. Le Conseil Départemental n'ayant pas eu recours à l'emprunt depuis 2013, il est en baisse constante depuis.

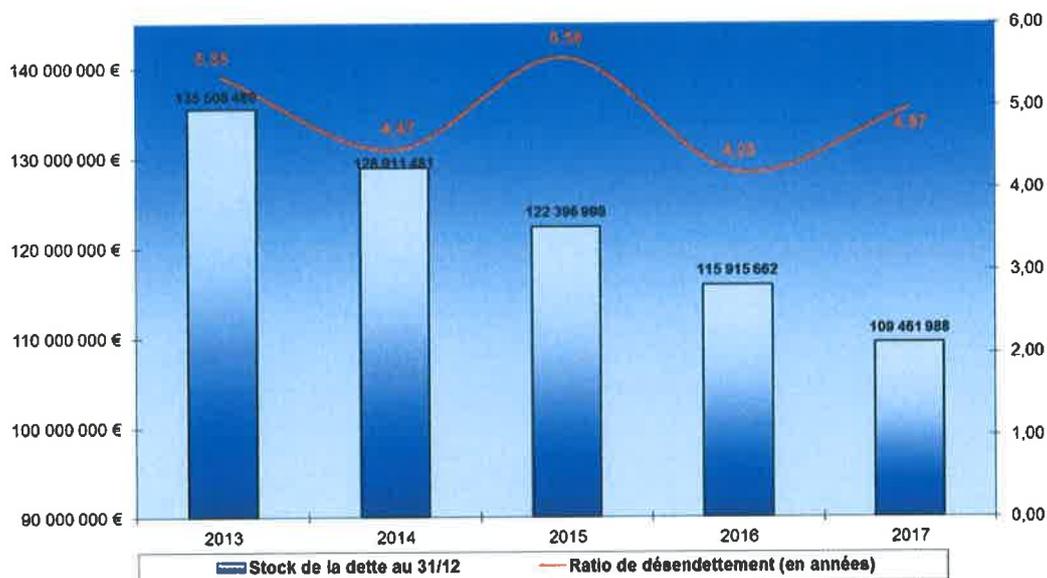
	2015	2016	evol	2017	evol
Stock de la dette au 31/12	122 396 998	115 915 662	-5,30%	109 461 988	-5,57%
Intérêts net payés (en euros)	8 910 491	9 121 916	2,37%	7 787 617	-14,63%
Taux moyen (intérêts net / stock dette n-1)	6,91%	7,45%	7,82%	6,72%	-9,85%
Ratio de désendettement (en années)	5,58	4,20	-24,82%	4,97	18,45%

La dette est composée de 14 lignes de prêts souscrits auprès de 5 établissements financiers.

Référence interne	Référence banque	Prêteur	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Taux estimé*	Année de réalisation	Montant initial	Risque de taux	Classe
151	198843	CREDIT AGRICOLE	4 995 000,00 €	8,08	Taux fixe à 4,9 %		2008	11 100 000,00 €	Fixe	1A
155	233473	CREDIT AGRICOLE	4 200 000,00 €	14,09	Taux fixe à 4,41 %		2008	7 000 000,00 €	Fixe	1A
158 Réam.	264373	CREDIT AGRICOLE	6 400 000,00 €	16,00	Taux fixe à 5,49 %		2008	10 000 000,00 €	Fixe	1A
160	MON262704EUR	DEXIA / SFIL CAFFIL	973 824,76 €	5,63	Taux fixe à 4,88 %		2008	2 000 000,00 €	Fixe	1A
167	1167314	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 900 000,00 €	32,42	Taux fixe à 3,37 %		2010	12 000 000,00 €	Fixe	1A
169	276870 - 1229145	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14 768 750,00 €	34,58	(Euribor 03 M-Floor -0,05 sur Euribor 03 M) - 0,05	0,00%	2012	17 000 000,00 €	Variable	1A
170	1260249	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	11 783 200,00 €	15,92	Taux fixe à 2,67 %		2013	14 729 000,00 €	Fixe	1A
9	25905101	CREDIT MUTUEL	200 000,00 €	0,53	Taux fixe 3,41% à barrière 5,5% sur Euribor 12 M(Postfixé)	3,41%	2003	3 000 000,00 €	Barrière	1B
100	2005280	CAISSE D'EPARGNE	1 754 663,88 €	1,58	Taux fixe 2,65% si Spread CMS EUR 10 ans(Postfixé)-CMS EUR 02 ans(Postfixé) >= 0,85% sinon 5,85%	2,69%	2005	15 356 663,68 €	Pente	3B
157	MPH883964EUR	DEXIA / SFIL CAFFIL	12 892 646,44 €	17,42	Taux fixe 4,9% si Spread CMS EUR 30 ans(Postfixé)-CMS EUR 01 an(Postfixé) >= 0,3% sinon (7,5% - 5 x spread)	4,90%	2007	15 368 923,65 €	Pente	3E
159	AB 078613	CAISSE D'EPARGNE	6 699 000,00 €	14,73	Taux fixe 2,92% à barrière 1 sur USD-CHF (2,92%/0,7/1)	3,85%	2007	13 033 333,34 €	Change	6F
156-Réam.	MPH268988EUR /268384	DEXIA / SFIL CAFFIL	12 788 923,65 €	17,42	Taux fixe 3,38% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (3,38%/0,2/0)	3,48%	2010	15 029 923,65 €	Change	6F
165 Réam.	MPH275237EUR	DEXIA / SFIL CAFFIL	11 023 050,32 €	19,50	Taux fixe 4,5% à barrière 1,44 sur EUR-CHF (4,5%/0,5/1,44)	14,73%	2011	12 715 111,24 €	Change	6F
166 Réam.	MPH278383EUR ex MPH275238EUR	DEXIA / SFIL CAFFIL	11 102 929,10 €	20,75	Taux fixe 4,5% à barrière 1,44 sur EUR-CHF (4,5%/0,5/1,44)	14,79%	2011	12 715 111,25 €	Change	6F
TOTAL			109 461 988,15 €		Taux estimé* : source Finances Actives au 5 mai 2018		TOTAL	161 048 067,01 €		

Le ratio de désendettement, exprimé en années, se fixe à 4,97. Il apparaît en augmentation par rapport à l'exercice 2016 (4,20). Cela s'explique par la baisse de la marge de fonctionnement (-21% entre 2016 et 2017). Néanmoins, il reste encore largement inférieur à 8 années, durée admise comme maximale pour un département.

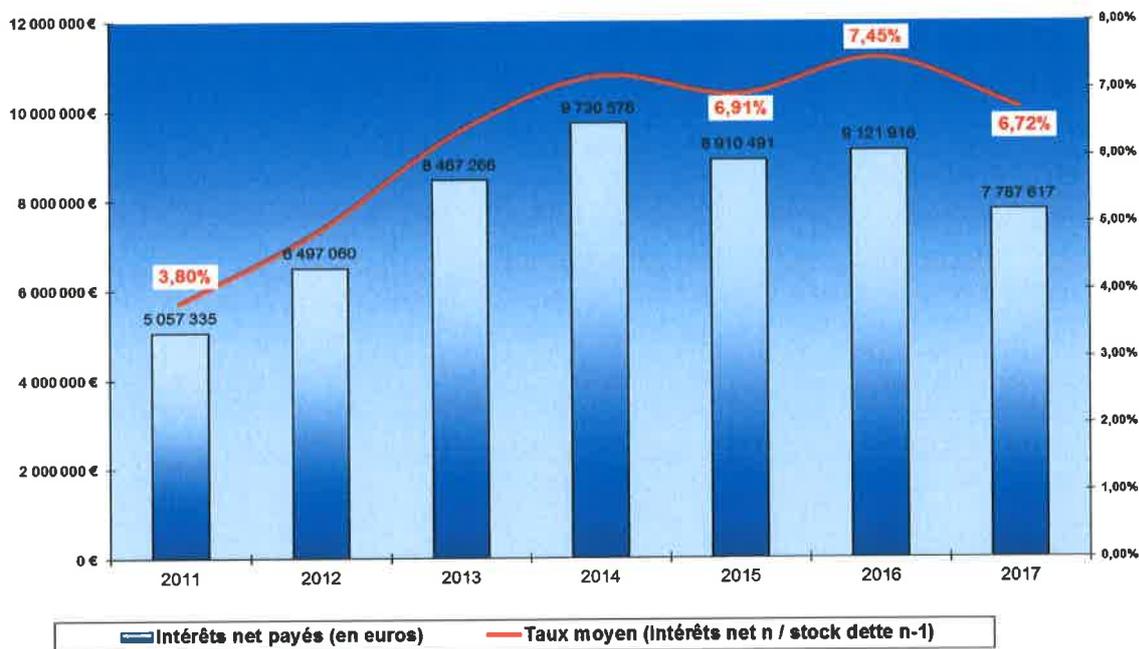
L'évolution de ces deux paramètres est retracée dans le graphique ci-après :



Le stock de la dette du Conseil Départemental de la Haute-Corse comprend 4 emprunts dits « toxiques », classés 6F selon la charte Gissler pour un capital restant dû de 41,6 M€.

Les taux de ces emprunts sont conditionnés par des conditions de change entre l'Euro, le Franc Suisse et le Dollar américain. Les cours de ces monnaies, largement défavorables, ont pesé sur le montant de l'intérêt de la dette (7,8 M€). Ainsi, le taux moyen payé par le Département de la Haute-Corse s'est établi à 6,72%.

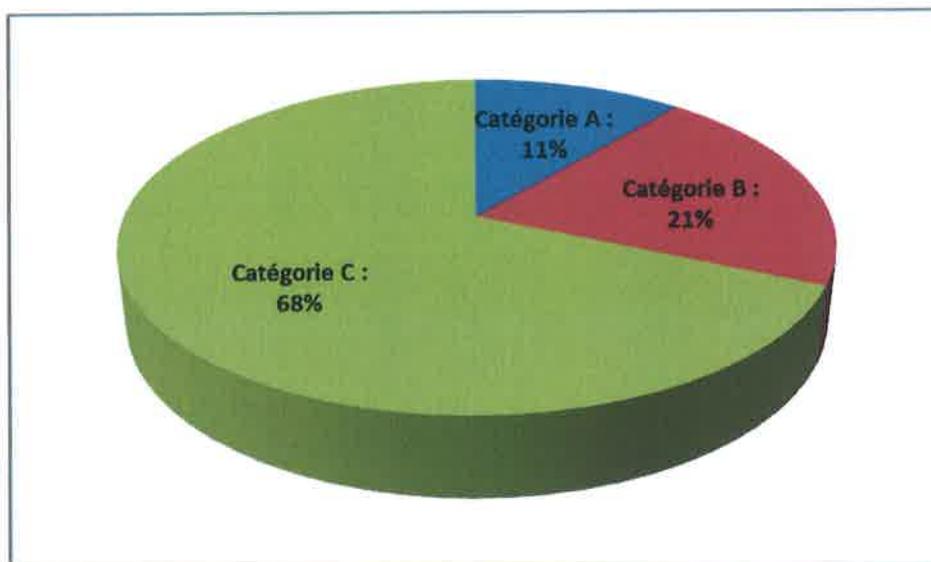
Ces emprunts constituent un lourd héritage pour la collectivité de Corse. Le coût de sortie a été estimé par la SFIL en novembre 2017 à plus de 80M€.



V. PERSONNEL

Le Département de la Haute-Corse compte 1366 postes budgétaires dont 29 pour le laboratoire Départemental d'analyses et 4 postes de collaborateurs de cabinet.

Ces postes budgétaires se répartissent en 153 catégorie A, 280 catégorie B et 933 catégorie C.



Au total, l'effectif pourvu s'élève à 1090 équivalents temps plein répartis ainsi :

Effectif pourvu en équivalent temps plein	A	B	C
EMPLOIS FONCTIONNELS	1,8	0	2
FILIERE ADMINISTRATIVE	43,97	82,31	240,92
FILIERE TECHNIQUE	14,8	47,48	520,92
FILIERE SOCIALE	3	63,37	0,8
FILIERE MEDICO-SOCIALE	30,3	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	1	11,43	8
FILIERE SPORTIVE	0	2	0
FILIERE ANIMATION	0	0	4
FILIERE CULTURELLE	1,12	0	10,6
TOTAL :	95,99	206,59	787,24

VII. STOCK AUTORISATIONS DE PROGRAMME

PROGRAMME	CODE INTERNE (Programme / millesime / n° AP / Libellé)	Total AP votées	dont AP votées en 2017	AP affectées non couvertes par CP au 01/01/2017	AP affectées 2017	AP affectées annulées 2017	Stock d'AP affectés restant à financer	CP mandatés au budget de l'année 2017	stock AP a financer au 31/12/2017
		408 691 952,37	49 612 131,30	141 657 711,44	60 934 834,40	9 036 194,12	193 556 351,72	37 554 514,46	156 001 837,26
	AIDESCO 2011 1 AIDES COMMUNES 2011	15 170 000,00		2 482 668,25			2 482 668,25	5 703,14	2 476 965,11
	AIDESCO 2012 1 AIDES AUX COMMUNES	18 750 855,00		3 826 447,62			3 826 447,62	349 427,32	3 477 020,30
	AIDESCO 2013 1 Aides aux communes	17 583 056,00		3 704 452,36			3 704 452,36	738 771,07	2 965 681,29
	AIDESCO 2014 1 Alimentation en eau potable et assainissement.	4 000 000,00		1 581 585,00			1 581 585,00	503 914,00	1 077 671,00
	AIDESCO 2014 2 Aides contractualisées	4 000 000,00		506 132,00			506 132,00	110 615,00	395 517,00
	AIDESCO 2014 3 Fonds et programmes départementaux	3 772 906,00		1 337 146,40			1 337 146,40	454 999,75	882 146,65
	AIDESCO 2015 1 AEP - Assainissement	5 500 000,00		4 635 428,00			4 635 428,00	760 753,00	3 874 675,00
	AIDESCO 2015 2 Contrats	6 500 000,00		2 025 318,00			2 025 318,00	402 663,00	1 622 655,00
	AIDESCO 2015 3 Aide aux communes	3 230 000,00		1 736 555,13			1 736 555,13	595 183,92	1 141 371,21
	AIDESCO 2016 1 AEP / Assainissement	4 870 913,00		4 870 913,00			4 870 913,00	656 490,00	4 214 423,00
	AIDESCO 2016 2 Contrats	10 001 569,00		7 905 699,00			7 905 699,00	3 373 853,00	4 531 846,00
	AIDESCO 2016 3 Aides aux communes	3 230 000,00		2 502 251,50			2 502 251,50	1 063 091,51	1 439 159,99
	AIDESCO 2017 2 FONDS PROGR DEPARTEMENTAUX AP 2017-1	4 800 000,00	4 800 000,00		4 066 000,00	66 000,00	4 000 000,00	671 169,68	3 328 830,32
	AIDESCO 2017 3 AEP/ASSAINISSEMENT AP 2017	5 345 466,00	5 345 466,00		4 500 000,00		4 500 000,00	109 179,00	4 390 821,00
	AIDESCO 2017 4 AIDES CONTRACTUALISEES AP 2017	5 854 534,00	5 854 534,00		7 500 000,00	1 645 466,00	5 854 534,00	555 856,00	5 298 678,00
	AIDESCO 2017 5 PERQUAD	733 914,00	733 914,00						
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT 2B	DID-OPDHLM 2009 1 RENOV URBAINE QUAR SUD	1 212 128,00		501 966,00			501 966,00	100 000,00	401 966,00

VEHICULES ET ENGINES POUR TRAVAUX ROUTIERS	DIRTMATRAN 2013 1 DIRTMATRAN AP 2013	478 831,12		105 118,22			105 118,22	102 475,68	2 642,54
	DIRTMATRAN 2014 1 DIRTMATRAN AP 2014	700 000,00		386 889,90			386 889,90	218 212,32	168 677,58
	DIRTMATRAN 2015 1 DIRTMATRAN AP 2015	400 000,00		393 532,00			393 532,00	302 830,45	90 701,55
	DIRTMATRAN 2016 1 DIRTMATRAN AP 2016	400 000,00		400 000,00			400 000,00	195 602,58	204 397,42
	DIRTMATRAN 2017 1 DIRTMATRAN	1 062 000,00	1 062 000,00		1 000 000,00		1 000 000,00	169 969,20	830 030,80
	DIRTNEUFS 2007 1 DIRTNEUFS AP 2007	4 658 731,94	-9 733,43	301 801,59		41,43	301 760,16		301 760,16
	DIRTNEUFS 2008 1 DIRTNEUFS AP 2008	7 463 590,52	-358,67	944 057,04		358,67	943 698,37		943 698,37
	DIRTNEUFS 2009 1 DIRTNEUFS 2009	25 288 756,79	-372 243,21	40 996,25		8 875,86	32 120,39		32 120,39
	DIRTNEUFS 2010 2 DIRTNEUFS AP 2010	13 729 310,95	-864 429,05	677 906,05		237 707,38	440 198,67	194 778,82	245 419,85
	DIRTNEUFS 2011 1 DIRTNEUFS AP 2011	7 417 211,02	-82 788,98	431 320,05		82 788,98	348 531,07	2 989,72	345 541,35
	DIRTNEUFS 2012 1 DIRTNEUFS AP 2012	27 869 795,99	-1 296 064,01	5 206 637,69		124 361,13	5 082 276,56	1 904 210,66	3 178 065,90
	DIRTNEUFS 2013 2 DIRTNEUFS AP 2013	20 376 278,88	-623 721,12	9 696 663,17		623 721,12	9 072 942,05	3 016 324,62	6 056 617,43
	DIRTNEUFS 2014 1 DIRTNEUFS	24 077 564,24	-91 705,76	15 449 753,18		91 705,76	15 358 047,42	5 772 184,55	9 585 862,87
	DIRTNEUFS 2015 1 DIRTNEUFS AP 2015	21 010 000,00		18 581 838,33			18 581 838,33	2 685 272,11	15 896 566,22
	DIRTNEUFS 2016 1 DIRTNEUFS AP 2016	21 952 926,79	-47 073,21	16 837 056,86	4 629 700,00	47 073,21	21 419 663,65	1 556 599,93	19 863 083,72
	DIRTNEUFS 2017 1 TRAVAUX NEUFS	11 742 300,00	11 742 300,00		11 723 300,00		11 723 300,00	1 594 097,91	10 129 202,09
OUVRAGES D'ART ROUTIERS	DIRTOUVART 2006 OUVRAGES D'ART ET HYDROLIQUE	2 092 789,56		766,59			766,59		766,59
	DIRTOUVART 2007 1 DIRTOUVART AP 2007	1 843 594,55		263 116,80			263 116,80		263 116,80
TRAVAUX SIGNALETIQUE ROUTIERE	DIRTSIGNAL 2011 1 DIRTSIGNAL AP 2011	152 204,04		16 201,72			16 201,72		16 201,72
	DIRTSIGNAL 2012 1 DIRTSIGNAL AP 2012	5 037,58		601,12			601,12		601,12
	DIRTSIGNAL 2013 2 DIRTSIGNAL AP 2013	181 283,37	-168 716,63	53 138,73		8 204,07	44 934,66	15 816,90	29 117,76
	DIRTSIGNAL 2014 1 DIRTSIGNAL AP 2014	93 216,25	-256 783,75	273 662,46		256 783,75	16 878,71	11 796,93	5 081,78
	DIRTSIGNAL 2015 1 DIRTSIGNAL AP 2015	125 952,15	-224 047,85	312 029,06		224 047,85	87 981,21	66 673,91	21 307,30
	DIRTSIGNAL 2016 1 DIRTSIGNAL AP 2016	158 919,00	-241 081,00	400 000,00		241 081,12	158 918,88	8 918,56	150 000,32
PORTS DE COMMERCES	DIRTSIGNAL 2017 1 SIGNALISATION	400 000,00	400 000,00		400 000,00		400 000,00		400 000,00
	DIRTPCOMCA 2011 1 DIRTPCOMCA AP 2011	11 960,00	-38 040,00	10 285,60			10 285,60		10 285,60
	DIRTPCOMIR 2010 1 DIRTPCOMIR AP 2010	338 250,00		52 678,77			52 678,77		52 678,77

	DIRTPECHES 2002 1 OPRATIONS PORTS DE PECHE	303 254,63		21 298,36				21 298,36			21 298,36
	DIRTPECHES 2009 1 PECHE ETUDES 2009	480 000,00	-110 000,00	437 245,44				327 245,44	11 642,40		315 603,04
	DIRTPECHES 2010 1 DIRTPECHES AP 2010	300 000,00		93 992,30				93 992,30			93 992,30
	DIRTPECHES 2011 1 DIRTPECHES AP 2011	330 000,00		330 000,00				330 000,00			330 000,00
	DIRTPECHES 2015 1 DIRTPECHES AP 2015	2 400,00	-573 600,00	567 300,00				2 400,00	2 400,00		
	DIRTPECHES 2016 1 DIRTPECHES AP 2016	226 120,00	-998 880,00	1 219 240,00				220 000,00	27 319,00		192 681,00
	DIRTPECHES 2017 1 DIRTPECHES AP 2017	380 000,00	380 000,00			620 000,00		380 000,00			380 000,00
	DIRTPECHES 2017 2 DIRTPECHES AP2017-2	120 000,00	120 000,00			120 000,00		120 000,00			120 000,00
	DIRTRAVBAT 2005 1 TRAVAUX DE BATIMENTS	1 257 479,71		78 953,69				78 953,69			78 953,69
	DIRTRAVBAT 2009 1 DIRTRAVBAT AP 2009	9 720 000,00		2 048 287,61				2 048 287,61	25 904,16		2 022 383,45
	DIRTRAVBAT 2013 1 DIRTRAVBAT AP 2013	2 317 330,04	-2 482 669,96	4 041 799,53				1 559 129,57	286 935,85		1 272 193,72
	DIRTRAVBAT 2015 1 DIRTRAVBAT AP 2015	1 650 000,00		1 020 724,22				1 020 724,22	219 235,73		801 488,49
	DIRTRAVBAT 2017 1 DIRTRAVBAT	1 274 000,00	1 274 000,00					1 274 000,00			1 274 000,00
	DIRTRAVBAT 2017 2 DIRTRAVBAT AP 2017	85 000,00	85 000,00					85 000,00			85 000,00
	SDDBAT 2007 1 REPRISE TRAV BAT	2 452 459,06	-200 863,95	323 350,57				200 863,95	80 726,00		41 760,62
	SDDBAT 2008 1 TRAVAUX BATIMENTS	868 482,02		13 460,46				13 460,46			13 460,46
	PORTS DE PECHE										
	TRAVAUX DE BATIMENT										

VIII. Conclusion

Durant l'exercice 2017, le conseil départemental a globalement maîtrisé l'évolution de ses dépenses et choisi de consommer ses excédents, ce qui a contribué à son désendettement.

Le niveau d'épargne demeure faible au regard du volume des investissements supérieurs à la moyenne réalisée par les départements de taille comparable, mais reste à un niveau acceptable.

Les emprunts toxiques légués dans le stock de dette constituent cependant un risque latent de l'ordre de 60 à 80M€ pour la collectivité de Corse.

Tels sont les principaux éléments du compte administratif 2017, conformes au compte de gestion.

IX. Rapport de présentation du compte administratif 2017 du budget annexe DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA HAUTE-CORSE

Ce budget annexe finance l'activité du laboratoire départemental d'analyses.

Le compte administratif est arrêté en dépenses et en recettes comme il suit :

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	155 847,90		155 847,90	14 000,00	56 981,58	70 981,58
FONCTIONNEMENT	1 788 122,47	66 081,58	1 845 104,05	1 845 104,05		1 845 104,05
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE(1)	1 943 970,37	66 081,58	2 000 051,95	1 859 104,05	56 981,58	1 916 085,63

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

1. Dépenses :

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à 2.000.951,95 € :

- 1.845.104,05 € pour la section de fonctionnement, dont 56.981,58 € de mouvements d'ordre (virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement). Les charges de personnel représentent 1.461.876,69 €. Elles sont en augmentation de 6.52 % par rapport à 2016 où elles s'établissaient à 1 372 360 €. Il est à noter qu'entre 2015 et 2016, ces dépenses étaient quasi stables.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	évolution 16/15	2017	évolution 17/16
012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 366 941,95	1 372 359,78	0,40%	1 461 876,69	6,52%

Les charges à caractère général comptabilisées à hauteur de 322.781,57 € présentent une augmentation de 8.49 % comparée à 2016 où leur montant a été arrêté à 297.515 €. Par contre, une légère baisse a été enregistrée entre 2015 et 2016.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2015	2016	évolution 16/15	2017	évolution 17/16
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	298 313,28	297 514,90	-0,27%	322 781,57	8,49%

- 155.847,90 € pour la section d'investissement, dont 150.000 € pour l'acquisition de matériel et outillage technique.

2. Recettes :

Les recettes de l'exercice s'établissent à 1.916.085,63 €.

- 1.845.104,05 € en fonctionnement. La subvention d'équilibre du département représente 1.231.002,73 €. Le produit des prestations s'élève à 588.800,97 €.
- 70.981,58 € pour la section d'investissement dont 56.981,58 € de mouvements d'ordre.

3. Exécution du budget :

Le budget du laboratoire d'analyses de la Haute-Corse se caractérise par un solde d'investissement excédentaire. Ce report du solde 2016 d'exécution en investissement s'élève à 198.471,33 €.

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT	155 847.90		155 847.90	14 000.00	56 981.58	70 981.58
FONCTIONNEMENT	1 788 122.47	56 981.58	1 845 104.05	1 845 104.05		1 845 104.05
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE(1)	1 943 970.37	56 981.58	2 000 951.95	1 859 104.05	56 981.58	1 916 085.63

La section de fonctionnement est en équilibre sur l'exercice 2017. Celle d'investissement fait apparaître un déficit de 84.866,32 €. Cette section bénéficiait d'un report excédentaire de 198.471,33 €.

Ainsi, avec l'intégration de ce report, la balance générale se présente ainsi :

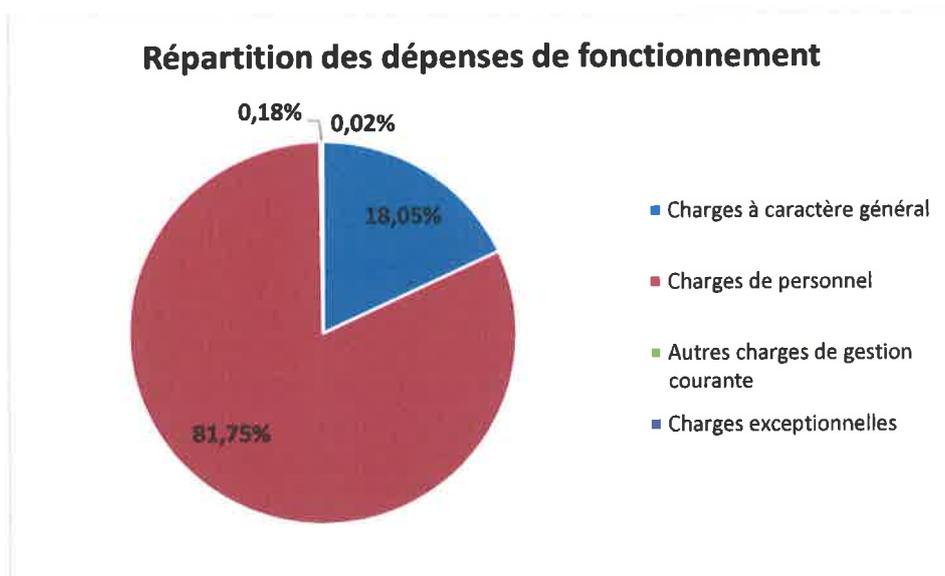
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 845 104,05	1 845 104,05
	Section d'investissement	155 847,90	70 981,58
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement(002)		
	Report en section d'investissement(001)		198 471,33
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		2 000 951,95	2 114 556,96
		=	=
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 845 104,05	1 845 104,05
	Section d'investissement	155 847,90	269 452,91
	TOTAL CUMULE	2 000 951,95	2 114 556,96

La balance de l'exercice 2017 fait apparaître 2.000.951,95 € en dépenses et 2.114.556,96 € en recettes. Le résultat s'établit à 113.605,01 €. Il constitue le nouveau solde d'exécution d'investissement à reporter en 2018.

4. Balance de la section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser et rattachements 2016)			
MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	322 781,57	70 PRODUITS, SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV.	588 800,97
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 461 876,69	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 231 002,73
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 192,53	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 339,35
Total dépenses de gestion de services	1 787 860,79	Total recettes de gestion des services	1 840 143,05
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	271,68	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 961,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	1 788 122,47	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	1 845 104,05
OPERATIONS D'ORDRE			
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	56 981,58	042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	56 981,58	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	1 845 104,05	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 845 104,05
RESULTAT REPORTE DE 2016			
002 Résultat de fonctionnement reporté		002 Résultat de fonctionnement reporté	
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 845 104,05	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 845 104,05
SOLDE D'EXECUTION (recettes-dépenses) (1)			

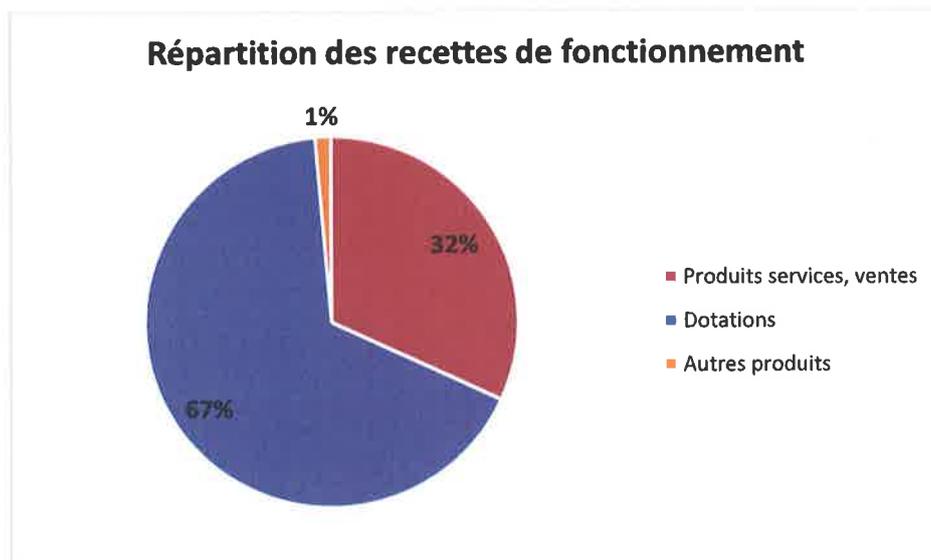
LES DEPENSES :



La répartition des dépenses de fonctionnement telle qu'établie dans le graphique ci-dessus, met en évidence la part importante occupée par les charges de personnel qui avec un volume de 1,462 M€ représentent 82 % du total.

Les charges à caractère général se portent à 0,323 M€, et représentent 18 % des dépenses.

LES RECETTES :



La principale recette de ce budget est la subvention d'équilibre du budget général qui représente 67 % des recettes, soit un volume de 1,231 M€ versé au titre de l'exercice 2017.

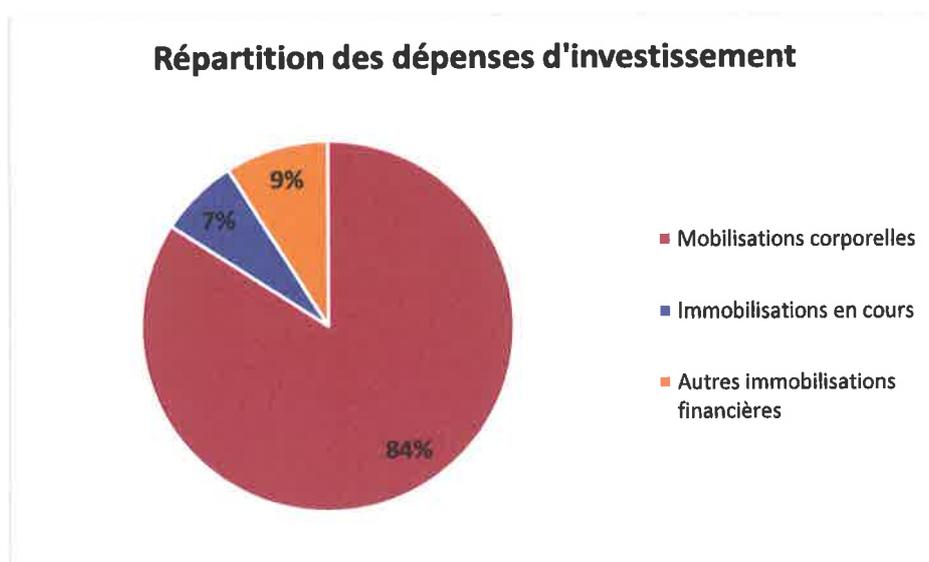
L'activité du Laboratoire génère également des recettes propres comptabilisées à hauteur de 0,589 M€, et représentant 32 % des recettes totales.

5. Balance de la section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser 2016)			
Chap.	Libellé	Mandats	Titres
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	131 125,90	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 722,00	
Total des réalisations d'équipement		141 847,90	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 000,00	14 000,00
Total des réalisations financières		14 000,00	14 000,00
45...1	Total des opé.pour compte de tiers		
Total des réalisations réelles en investissement		155 847,90	14 000,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		56 981,58
Total des réalisations d'ordre en investissement			56 981,58
TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE			
TOTAL		155 847,90	70 981,58
RESULTATS ANTERIEURS			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement 2016 reporté			198 471,33
TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
TOTAL DE LA SECTION		155 847,90	269 452,91
SOLDE D'EXECUTION (recettes - dépenses)			+113 605,01

LES DEPENSES :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 155 847.90 euros.



Elles concernent principalement l'achat de matériel à hauteur de 0,142 M€, soit près de 91 % des dépenses. Le solde de 0,014 M€ ayant financé des travaux et des prêts d'honneur accordés aux agents.

Le remboursement de ces prêts constitue également la seule recette comptabilisée en section d'investissement.

6. Résultat :

	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur	Résultat ou solde
TOTAL DU BUDGET	2 000 951,95	1 916 085,63	198 471,33	113 605,01
Investissement	155 847,90	70 981,58	198 471,33	113 605,01
Dont 1068				
Fonctionnement	1 845 104,05	1 845 104,05		

RESULTAT CUMULE	
TOTAL	113 605,01
Investissement	113 605,01
Fonctionnement	

X. Rapport de présentation du compte administratif 2017 du budget annexe DES BAINS DE PIETRAPOLA

Ce budget annexe retrace l'activité de l'établissement thermal de Pietrapola.

Il s'agit d'un service public administratif exploité en régie par le Conseil Départemental de la Haute-Corse. Il est doté de la seule autonomie financière.

Le budget s'est exécuté uniquement en fonctionnement. En effet, en raison de leur importance eu égard au nombre d'usagers, le Conseil Départemental a décidé que les investissements prévus pour la réhabilitation de l'établissement en 2017, seraient pris en charge par le budget principal du Département comme l'y autorise l'alinéa 2 de l'article L. 2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Les dépenses de l'exercice 2017 s'élèvent à 240.506,95 €, le total des titres émis atteint 227.532,30 € auxquels il convient de rajouter 35.362,66 € de résultat excédentaire de l'année antérieure pour se fixer à 262.894,96 €.

	TOTAL DES MANDATS EMIS			TOTAL DES TITRES EMIS		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
INVESTISSEMENT						
FONCTIONNEMENT	240 506,95		240 506,95	227 532,30		227 532,30
TOTAL REALISATIONS DE L'EXERCICE(1)	240 506,95		240 506,95	227 532,30		227 532,30

(1) Total des réalisations = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement. Les reports N-1 ne sont pas comptabilisés car ils sont réalisés d'office.

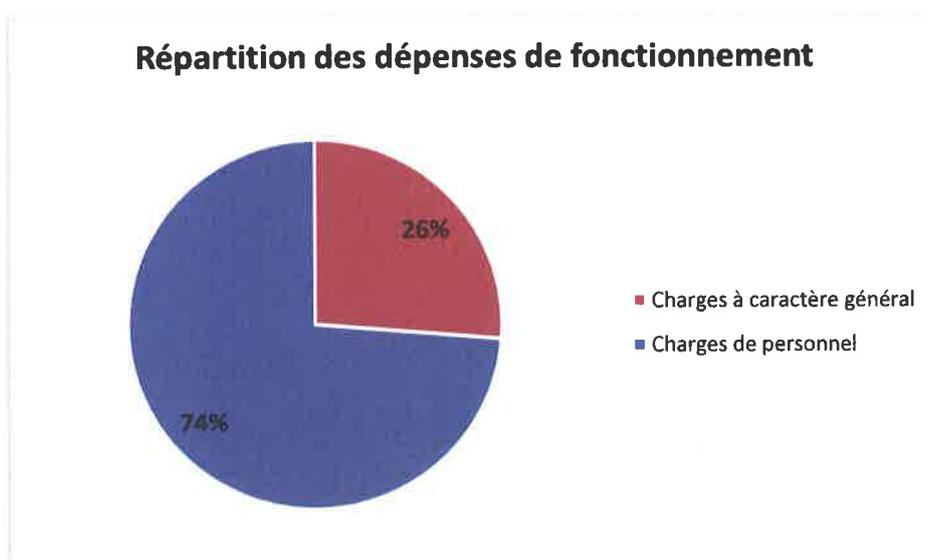
Le résultat cumulé s'affiche donc à 22.388,01 €.

1. Balance de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS
(y compris les restes à réalliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)	63 178,90	70 PRODUITS, SERVICES, DOMAINE ET VENTES DIV.	227 532,30
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (2)	176 949,66	73 IMPOTS ET TAXES (sauf 731)	
		731 IMPOSITIONS DIRECTES	
		74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (2)	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (2)		75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE(2)	
6586 FRAIS FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		013 ATTENUATIONS DE CHARGES (2)	
015 REVENU MINIMUM D'INSERTION		015 REVENU MINIMUM D'INSERTION	
016 ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE		016 ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	
017 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE		017 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	
Total dépenses de gestion de services	240 128,56	Total recettes de gestion des services	227 532,30
66 CHARGES FINANCIERES		76 PRODUITS FINANCIERS	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES (2)	378,39	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (2)	
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS (2)		78 REPRISE SUR PROVISIONS (2)	
022 DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	240 506,95	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	227 532,30
OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		042 OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION		043 OPERATIONS ORDRE INTERIEUR DE LA SECTION	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	240 506,95	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	227 532,30
RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté		002 Résultat de fonctionnement reporté	35 362,68
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	240 506,95	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	262 894,96

LES DEPENSES :



La répartition des dépenses de fonctionnement telle qu'établie dans le graphique ci-dessus, met en évidence la part importante occupée par les charges de personnel qui avec un volume de 0,177 M€ représente 74 % du total de ces dépenses.

Ces dépenses sont constatées à la hausse comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	évolution 17/16
012 - CHARGES DE PERSONNEL	109 146,48	176 949,66	62,12%

Les charges à caractère général arrêtées à 0,063 M€ constituent l'autre poste de dépenses et sont également en augmentation.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2016	2017	évolution 17/16
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	41 601,97	70 190,52	68,72%

2. Exécution du budget :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	240 506,95	227 532,30
	Section d'investissement		
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement(002)		35 362,66
	Report en section d'investissement(001)		
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		240 506,95	262 894,96
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	240 506,95	262 894,96
	Section d'investissement		
	TOTAL CUMULE	240 506,95	262 894,96

3. Résultat :

La balance fait apparaître un résultat excédentaire de 22.388,01 €

Tels sont les principaux éléments contenus dans le Compte Administratif 2017.

Enfin il est à préciser que les résultats réalisés de l'exercice, retracés dans le compte administratif 2017, sont conformes à ceux figurant dans les écritures comptables de Mme le Payeur Départemental.